



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVE ORALE UNIQUE POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL DE L'ÉTAT RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Session 2026

ATTENDUS DU JURY

Le présent document présente le constat que pose le jury et les recommandations qu'il formule au terme des auditions des candidats à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du MAASA qui se sont déroulées du 12 au 20 novembre 2025.

Constat

S'agissant de l'organisation de l'épreuve, 6 candidats sur 90 valablement inscrits et convoqués ne sont pas présentés dont 1 n'a pas alerté le bureau des concours et des examens professionnels du MAASA. Ces inscriptions non suivies d'une présentation le jour de l'épreuve sont à regretter, pour des raisons tant d'organisation que de respect de la mobilisation des parties prenantes à cet examen professionnel. Sauf en cas de force majeure, ne pas prévenir l'organisateur de l'examen de son absence pose question sur la bonne compréhension des attendus à l'égard d'un cadre de la part des candidats en question.

S'agissant du dossier RAEP (reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle) que les candidats doivent remettre, si ces dossiers sont généralement de bonne qualité, le jury rappelle que la réalisation professionnelle que les candidats sont tenus de présenter doit concerner des travaux récents. Il importe que le candidat puisse s'expliquer clairement sur ces

travaux concernant son poste actuel ou le précédent si le candidat occupe ses fonctions depuis moins d'1 an.

Le jury rappelle que si le dossier n'est pas noté, il sert de base à l'entretien, notamment dans sa première partie. A cet égard, il est souligné l'intérêt d'une présentation problématisée, à l'issue de laquelle le candidat présente de manière synthétique les enseignements qu'il a tirés de l'expérience, notamment pour les fonctions qu'il brigue en cas de réussite à l'examen professionnel, et en quoi ils fondent son projet professionnel.

S'agissant de l'évaluation des candidats, et afin d'assurer l'homogénéité de son travail, le jury a retenu une grille répartie en 5 principaux critères :

- 1 - Aptitude au management, à l'encadrement et à l'animation d'équipe,
- 2 - Aptitude au changement, capacité d'adaptation et à se projeter,
- 3 - Capacité à communiquer, négocier et représenter son service,
- 4 - Connaissance et compréhension de l'environnement professionnel,
- 5 - Expertise métier et valeur ajoutée sur le poste.

Le jury a séquencé les oraux en trois temps :

- 1 - Présentation du candidat (10 minutes maximum),
- 2 - Questions sur le parcours professionnel en lien avec le dossier RAEP,
- 3 - Questions sur l'univers administratif et institutionnel du candidat.

En outre, afin d'évaluer le potentiel d'encadrement des candidats, qui ont vocation à être affectés sur des postes à responsabilités, le jury a proposé une mise en situation de manière à évaluer sa capacité à mobiliser de manière efficace et pertinente ses connaissances ainsi que ses aptitudes dans une situation donnée.

S'agissant des résultats, le jury a attribué des notes allant de 6 à 18,5 et constaté, comme l'an dernier, une grande hétérogénéité des candidats.

22 promotions au grade d'attaché principal étaient proposées lors de cette session de l'examen professionnel.

Il faut noter la confirmation de la progression du nombre de candidats constatée l'année dernière. En effet par rapport à l'examen professionnel organisé en 2025, 94 candidats ont confirmé leur inscription pour l'examen professionnel au titre de 2026 sur 130 candidats inscrits. La session a donc été très sélective avec un seuil d'admission fixé par le jury à 15,5/20. Pour mémoire ce seuil est le même que celui qui avait été arrêté l'année dernière.

Préconisations

Parmi les candidats non retenus, il convient de distinguer :

- Ceux qui sont proches du seuil d'admission,
- Ceux qui ont une note plutôt moyenne,
- Ceux qui ont une note inférieure à la moyenne.

Le jury a échangé avec un nombre significatif de candidats ayant obtenu une note proche de l'admission (23 candidats notés de 14 à 15). Ces candidats sont encouragés par le jury à poursuivre l'effort qu'ils ont engagé, non seulement en approfondissant leurs connaissances, y compris au-delà de leur périmètre professionnel quotidien, mais aussi en sachant se projeter dans de futures fonctions ou un futur parcours professionnel démontrant leur bonne compréhension des attendus du grade auquel ils prétendent.

Dans le même temps, 32 candidats ont obtenu une note moyenne allant de 10 à 13,5. Ces candidats n'ont pas répondu aux attentes du jury pour des raisons multiples et, parfois, combinées : présentation insuffisamment préparée ou maîtrisée y compris parfois en ce qui concerne une réalisation professionnelle, absence d'objectifs professionnels suffisamment clairs, recul insuffisant sur leurs propres missions ou celle des structures dans lesquels ils travaillent et constat de lacunes ou d'imprécisions trop importantes même sur leur cœur de métier. Le jury encourage des candidats à renforcer leur préparation sur ces différents points.

Les 7 candidats qui ont obtenu une note inférieure à la moyenne (de 6 à 8) ont effectué des prestations faibles qui ont révélé de nombreuses lacunes et ont semblé n'avoir parfois pas pris la mesure de l'exercice. Ils ont aussi pu avoir un positionnement inadapté envers le jury.

Le jury rappelle l'importance d'une préparation rigoureuse à cet examen ainsi que d'une appropriation des règles minimales qui encadrent la tenue des auditions. Le jury invite les candidats concernés à réfléchir préalablement à leur inscription aux raisons de leur candidature et à s'impliquer sur le long terme dans un travail sérieux d'acquisition des connaissances requises.

D'une façon générale, le jury a accueilli avec beaucoup d'intérêt les présentations travaillées, construites et fluides des candidats qui démontraient les qualités requises pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat. Il a, en particulier apprécié les présentations qui ne limitaient pas à l'exposé chronologique d'une carrière mais qui proposaient, de manière articulée, un projet professionnel.

Il a, en revanche, regretté que certains candidats semblent n'envisager leur parcours professionnel que dans un périmètre déjà connu d'eux-mêmes et n'évoquent pas de souhaits ni même la possibilité d'une mobilité. Ce constat s'explique sans doute par un défaut de

curiosité. Il illustre aussi une méconnaissance, non seulement des priorités de l'action publique, mais aussi des missions des objectifs et de l'actualité, y compris les réformes récentes ou en cours, de l'action du MAASA. Or la connaissance de ces éléments est évidemment très utile pour les attachés principaux de l'Etat qui exercent parfois des fonctions d'encadrement importantes et qui sont conduits, à ce titre, à expliquer le contexte des orientations et des décisions à mettre en œuvre.

Enfin, le jury remarque que certains candidats ne semblent pas envisager la diversité des missions qui sont confiées aux attachés principaux de l'Etat comme celles de représentation, de conseil, mais aussi, de management.

Le jury ne peut que regretter ces constats qui témoignent sans doute d'une incompréhension au regard des attendus du grade, certains candidats semblant, par ailleurs, ignorer le caractère interministériel du corps des attachés d'administration de l'Etat.

Le dossier RAEP était très souvent complet avec des réalisations professionnelles détaillées qui gagneraient à être plus synthétiques ou récentes dans certains cas. Les enseignements doivent être tirés de cette réalisation et du parcours professionnel. En revanche les candidats doivent être attentifs à ne pas survaloriser leurs fonctions dans leur dossier RAEP, notamment pour ce qui concerne les responsabilités d'encadrement. Cela se remarque ensuite lors de l'oral.